



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à 14h00 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
16 mars 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. HERVE Sébastien, Mme CORT Isabelle, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, Mme PIGEAT Patricia, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, Mme DUCHET Nathalie, M. OGER Patrick, Mme PEREIRA Isabelle, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme ROUSSEAU Murielle, Mme BROSSIER Sophie et M. BEHAGHEL Gabriel..

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

043-2026 – DELEGATION AU MAIRE : ECLAIRAGE PUBLIC – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE COMMUNICATION - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

5.2. Fonctionnement des assemblées

Monsieur GATTEFIN, Maire, expose,

Il est proposé de donner délégation au Maire pour accepter et signer les plans de financement présentés par le SDE18 pour les travaux concernant l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux électriques, l'enfouissement des équipements de communications électroniques, la mise en valeur du patrimoine dès lors que les crédits sont prévus au budget.

Le Maire sera tenu de rendre compte de ses décisions à la plus proche séance du Conseil municipal qui suivra.

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité donne délégation au Maire pour accepter et signer les plans de financement présentés par le SDE 18 pour les travaux concernant l'éclairage public, l'enfouissement des équipements de communications électroniques, l'enfouissement des réseaux électriques, la mise en valeur du patrimoine dès lors que les crédits sont prévus au budget.

Le Maire,

Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,

Mme LALIBERTÉ Stéphanie

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 21 / Mars / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>